

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0047319 *15616*

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :	2479	Société :	RAY
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	<i>R O C M A M / h a m m o d</i>
Nom & Prénom :		Date de naissance :	
<i>R O C M A M / h a m m o d</i>		14-6-1975	
Adresse :		<i>Rond de la clé 7, rue de la</i>	
Tél. :		0621999896	
		Total des frais engagés : 495,10 Dhs	

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :/...../.....

Nom et prénom du malade : Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : *05 AVR 2023* CASA Le : *09/04/23*

Signature de l'adhérent(e) : *.../...*



- *Chirurgien urologue et lithotripsie extracorporelle
- *Exploration urodynamique et manométrie anorectale
- *Prise en charge de l'incontinence urinaire et des prolapsus génito-urinaires
- *Prise en charge de la douleur pelvi-périnéale et de la névralgie pudendale
- *Syndrome douloureux vésicale
- *Chirurgie laparoscopique et vaginale
- *Andrologie
- *Procréation médicalement assistée

Casablanca le :

18.03.2023

الدار البيضاء في



BASSIR JAMAL



TRANSYL

8930

500 mg le jour

8j

Spasmopriv

1 gélule x 3/j

200

760

URADOX® 2mg

30 caps sécables



195,10

Dr. Mostafa EL MCHERQUI
CHIRURGIEN UROLOGUE
82, Bd. Victor Hugo - Casablanca
Tél: 05 22 44 56 48 / 05 21 18 71 76 - Fax: 05 22 44 55 48
06 54 19 13 19 / 05 61 19 15 00
e-mail: elmcherqui@elmcherqui.ma

82 شارع فكتور هيوك قرب القصر الملكي ومؤسسة التضليل الدار البيضاء
82, Bd Victor Hugo Prés du palais royal et de l'inst. ALFADIL - Tél. : 0522 445 648 / 0771 424 656
Fax : 0808 407 902 - GSM : 0664 191 319 - Code Postal 20490 - Casablanca
E-mail : elmcherqui_uro@yahoo.fr - Site Web : www.juodental.ma

82 شارع فكتور هيوك قرب القصر الملكي ومؤسسة التضليل الدار البيضاء

82, Bd Victor Hugo Prés du palais royal et de l'inst. ALFADIL - Tél. : 0522 445 648 / 0771 424 656

Fax : 0808 407 902 - GSM : 0664 191 319 - Code Postal 20490 - Casablanca

E-mail : elmcherqui_uro@yahoo.fr - Site Web : www.juodental.ma

E-mail : elmcherqui_uro@yahoo.fr - Site Web : www.juodental.ma

- *جراحة المسالك البولية وتفتيت الحصى.
- *التشخيص التحولي للتبول وضغط المخرج بالتخفيط الإلكتروني.
- *التحول المدمج للسلس البولي وسلس المخرج وانزلاق الرحم والمنثانة.
- *تحمل الام الحوض وامراض عصب الشان الداخلي.
- *جراحة المهبل.
- *جراحة الحوض وبالمنظار.

MME BASSIR JAMILA
ANG R ROME R ABDESLAM
KHATB 7
CASABLANCA
CASABLANCA CENTRE DE TRI
20000

Royaume du Maroc



Accusé de Réception



N° de Dossier : 79996254 Date et heure : 27/03/2023 12:11
Nom et prénom Assuré : BASSIR JAMILA
Immatriculation : 93602296 / 090123522
Nom et prénom Bénéficiaire/Rang: BASSIR JAMILA / 01
Type de dossier : FEUILLE DE SOINS
Lieu de réception : CASA SIEGE 90129
Valeur en Dirhams : 495,10 Nombre de pièces : 2
Code Etablissement : Agent de réception : 9MGE244
Nom Etablissement :

A/R



Ce plug-in n'est pas pris en charge

Accueil > Application > assure app

 (/portailapps/www/index.php/assures/auth)   Remboursements  Prises en charge  Immatriculation  Menu ▾



En vertu de l'article 73 de Loi 65-00 portant code de la Couverture médicale de base, La CNOPS est l'organisme gestionnaire de l'Assurance Maladie Obligatoire pour le personnel du secteur public. En vertu de l'article 83 de ladite Loi, les Mutuelles gèrent pour le compte de la CNOPS les soins ambulatoires (les dossiers de maladie)

Information

ENREGISTRE 3

EN COURS DE TRAITEMENT 3

PAYE

Nb.Dossier(s)	Date de réception	Bénéficiaire	Frais engagés	AMO	Mutuelle	Total
3	-	-	1 605,10	579,09	64,19	643,28
79996144	27/03/2023	BASSIR JAMILA	400,00	210,00	30,00	240,00
79996209	27/03/2023	BASSIR JAMILA	710,00	229,00	24,60	253,60
79996254	27/03/2023	BASSIR JAMILA	495,10	140,09	9,59	149,68

Application Mobile : SMART CNOPS - Assuré :  Télécharger (<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.cnops.app&hl=fr>)

★★★★★

CIM - 10

جريدة الوصفات التي تم تنفيذها والتجهيزات الطبية المعموطة Description des ordonnances exécutées et des dispositifs médicaux fournis

نوع وظيفة الصيدلاني أو موظف التجهيزات الطبية Signature et Cachet du Pharmacien et/ou Fournisseurs des dispositifs médicaux	النوع المفتوح Prix facturé	تاريخ التنفيذ Date d'exécution
	195,10	18/3/2013
	INP: 1097440492	
	INP: []	
	INP: []	
	INP: []	

CIM-10 : Classification Internationale des Maladies - dixième révision

Actes Paramédicaux